

DETACHEMENT au MI des assistants sociaux :

Le 8ème commandement: **AUCUN SOUTIEN** tu n'auras ?

REFUS par la CTN de reconduire un détachement après une période d'accident de travail :

Et oui sachez que malgré la nécessité de soins longs et importants après une lourde chute, et bien « l'intérêt du service » est beaucoup plus important que la considération humaine et sociale d'une collègue !

Grâce à notre intervention et à l'écoute de la SDASAP et du BPTS, les renouvellements ont pu se faire mais par période de 6 mois ! C'est son troisième ! Bonjour l'état de stress de notre collègue ! Et pas sûr qu'ils ne la gardent après juin !



Un Préfet REFUSE de reconduire un détachement : aucun soutien de la DRH MI !

On a appris qu'un autre collègue, en décembre dernier et après un an de travail en Préfecture, s'est vu refuser la reconduction de son détachement par son Préfet de département et **UN COMBLE pour avoir respecté une posture déontologique en refusant de communiquer aux autorités des informations à caractère confidentiel dans un contexte de conflit dans un service.**

Nous imaginions que dans de telles circonstances nous aurions un soutien sans faille de

l'administration centrale ...nous rêvions !

Malgré un timide soutien de la SDASAP et de la CTN et alors que les préfets n'ont aucune compétence pour enclencher la fin d'un détachement, nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir que notre DRH MI a préféré soutenir la préfecture allant même à l'encontre de la SDASAP.

MORALITE : en cas de problème, c'est visiblement difficile d'avoir le soutien de notre administration centrale pour s'opposer à une autorité locale! Un comble !

Espérons que les prochaines situations seront soutenues ...



Alors n'hésitez pas à nous contacter en cas de soucis

David PEVERELLI, Françoise GRACIANO,
Julie SOULET, Véronique HENRIOT,
représentants FO pour la filière sociale

FO
Préfectures
et Services du Ministère
de l'Intérieur

Au plus proche de vous !!!

f FO Prefectures

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>

